

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du MARDI 11 JUNI 2024**

**L'An deux mille vingt-quatre, le onze juin à 19h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil, en Mairie, en séance publique sous la présidence de **Monsieur Gabriel AUMONIER, Maire**.

**Présents** : AUMONIER Gabriel, BAUDEGARD Jean-Jacques, BERRIER Alain, BOYER Valérie, DESGRANGE Marianne DUFRESNE Hubert, DUTREIVE Gilles, FORET Gérard, FORNASARI Jacques, HAMAILI Abdelah, JULIEN Delphine, MAITRE Philippe

**Absents excusés** : ACTIS Jérôme, CHIRON Valériane, ECHALLIER Marylin, LEGEAY Charlotte, LABROSSE Sophie,

**Absents ayant donné Pouvoir** : BOURDET Mireille à HAMAILI Abdelah, CIOLFI Christine à FORET Gérard

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

**Monsieur DUFRESNE Hubert s'est présenté pour remplir ces fonctions**

**Approbation du PV du conseil du 14/05/2024, à l'unanimité**

**DELIBERATIONS**

**POINT 1 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION COMMUNALE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL, A LA SUITE DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE ADS UNIFIE.**

Vu la convention constitutive du service ADS Unifié signée le 04 novembre 2014 entre les communautés de commune Centre Dombes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Dombes Saône Vallée, actualisée par 5 avenants ;

Vu la convention communale en vigueur signée entre la Commune et la Communautés de Communes Dombes Saône Vallée, le 20 novembre 2014 ;

Vu l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié entre les Communautés de Communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée signé le 02 avril 2014, proposant aux Communes membres de nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols afin de répondre aux mieux à leurs besoins selon la tarification définie à l'article3- Dispositions financières :

<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIFS</b>
Etude des avant-projets en Mairie	<b>250,00 €</b> la demi-journée / agent (déplacement compris)
Interprétation réglementaire de certains points du PLU	<b>250,00 €</b> la demi-journée/agent (déplacement compris)
Participation aux réunions de travail en Mairie sur le volet réglementaire des modifications ou révision de PLU et des OAP	<b>80,00 €/heure</b> (déplacement compris)

Soutien en cas d'absence des agents communaux et renfort d'urgence aux agents chargés de l'urbanisme pour la gestion administrative des autorisations d'urbanisme (hors période congés annuels d'été)	<b>250,00 €</b> la demi-journée/agent (déplacement compris)
Expertise sur le montage des dossiers d'urbanisme et sur l'étude de faisabilité des projets lors de plage horaire en mairie ouverte au public, sur rendez-vous, par demi-journées.	<b>250,00 €</b> la demi-journée/agent (déplacement compris)
Réunions d'information sur le droit de l'urbanisme par groupe de 5 à 10 personnes	<b>80,00 €</b> la demi-journée/participant

La convention communale en vigueur doit faire l'objet d'un avenant n°1 pour permettre à la commune de bénéficier des nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles prestations définies par

L'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié ainsi que les modalités financières correspondantes et propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention communale afin de bénéficier de ces prestations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE DE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention communale avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, afin de pouvoir bénéficier des nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols définies dans l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

## **POINT 2 : CHOIX ET MISE EN PLACE DU BLASON DE MISERIEUX**

Mr le Maire propose de mettre en place un blason représentant les origines de la commune de MISERIEUX. Pour cela, il présente 3 modèles avec les caractéristiques suivants :

- ✓ **Le coquelicot** représente le symbole de la liberté d'adaptabilité et d'endurance
- ✓ **Le blé** est le symbole de l'abondance de rattachement à la terre, de paix, de richesse et de fertilité.
- ✓ **Le jaune et le bleu** sont les couleurs de la Dombes.

Nous sommes comme le coquelicot qui s'adapte, malgré les obstacles et comme le blé, nous tenons à notre village.

Ce blason sera breveté auprès de la Préfecture de l'Ain et envoyé pour information à l'association des blasons de France afin qu'il puisse être répertorié dans leur annuaire.

Il demande à son conseil municipal de se prononcer sur le choix et d'effectuer les démarches nécessaires pour breveter le blason de la commune.

Ainsi, ce blason sera intégré dans les documents administratifs, et il sera affiché en façade de mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention DECIDE :**

- **DE CHOISIR** le modèle (ci-joint annexé) avec le coquelicot en haut, à gauche et l'épi de blé penché en bas à droite
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour breveter le blason et à signer tout document référant à cette opération.

**POINT N° 3 : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE » (ERRE), RELATIVE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu Rurale Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de « l'Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'**identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à **des guides pratiques et de formations** (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

SOUTIENT cette action ;

- **DESIGNE** comme « élu rural relais de l'Egalité » relative aux Violences IntraFamiliales (VIF) au sein du conseil municipal :
  - Mme Gaëlle BEAUCOURT, membre du CCAS
  - Mr Jacques FORNASARI, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

**RAPPORT DES DELEGATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**  
Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations et pouvoirs propres et DIA (voir tableaux en annexe)

N° ORDRE	DATE DEMANDE	PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE	NATURE
5	30/05/2024	B 1489 B 010	494 GRANDE RUE	600 M <sup>2</sup>	TERRAIN

**Tour de table :**

**Monsieur le Maire :** Informe le conseil d'une prochaine réunion en date du 19/06/2024, avec le département concernant :

- L'aménagement de la rue du Chanay, avec la création d'une Chaussée à Voie Banalisée Centrale (CVBC) comportant deux pistes cyclables.
- Une demande de création d'un passage pour piétons pour traverser de la thorine jusqu'à l'abribus.
- Proposer une convention entre le Département et la commune ou bien l'achat de la parcelle pour un aménagement du terrain situé à côté du cours d'eau le Morbier près du Point d'Apport Volontaire (PAV), pour installer des tables et des bancs.

Le Maire informe les élus que les prochaines élections législatives se tiendront en Mairie, la salle des fêtes étant occupée les 30/06 et 7/07.

**Jacques FORNASARI :**

- Informe que pour l'appartement rue des écoles (duplex avec 2 chambres), la salle de bains est en cours de travaux.
- Concernant l'éclairage à LED dans les divers lotissements privés, processus en bonne voie.
- Sur la pose de panneaux photovoltaïques concernant les bâtiments communaux, Mairie, la salle EDELWEISS et le restaurant scolaire est terminée et fonctionnelle. Les panneaux photovoltaïques de la Salle des fêtes seront installés semaine 29.
- Le réseau de chauffage de l'école primaire sera réparé pendant les vacances scolaires.
- Une pose de plinthes a eu lieu à la salle des fêtes pour la protection des murs (lors des rangements de chaises).
- Les allées de l'ancien cimetière vont être refaites et 4 nouvelles allées vont être créés dans le nouveau cimetière.
- Le mur extérieur de la Mairie, rue des écoles a été refait et celui en pierre rue des écoles vers l'école maternelle a été nettoyé au karcher ainsi que les 2 murs (entre grande rue et rue des écoles, près du parking de la mairie).

**Delphine JULIEN :**

Le prochain concert prévu à Cibeins le 15 juin, aura lieu en intérieur, dans l'amphithéâtre et malgré une bonne communication : distribution de flyers en boîte aux lettres, au marché de Trévoux, à la sortie de Carrefour Market à Trévoux et Panneau Pocket, très peu de réservations. Réfléchir éventuellement de l'organiser à une autre date que juin.

**Valérie BOYER :** Informe le conseil qu'un repas sera organisé avec le conseil municipal des enfants le 5 juillet.

**Alain BERRIER :** Informe de la réunion commission finances le 26 juin.

**Abdel HAMAILI :** Informe le conseil que le réseau pluvial est bien bouché sur environ 150 Mètres : demande de devis en cours pour y remédier.

La commune rejoint le groupement de commandes envers le SIEA, pour l'obtention de la prochaine borne électrique.

**Gerard FORÊT :**

- Tous les poteaux d'incendies vérifiés.
- Un problème avec la hotte au nouveau restaurant scolaire, en cours pour y remédier.
- Le plan topographique du stade Michel BELLET a été réalisé.

**Philippe MAITRE :** Informe le conseil sur l'avancement de l'organisation prévue le 3 septembre, pour fêter le 80<sup>ème</sup> Anniversaire de la libération de la commune.

Première réflexion pour fêter le 80<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice le 8 mai 2025.

**Hubert DUFRESNE :** Demande si possibilité d'installer en Mairie, un défibrillateur, pour seconder celui installer à la salle des fêtes.

Fin de séance 21h10

**Prochains conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année à 19h30**

- 16/07/2024
- 27/08/2024
- 17/09/2024
- 15/10/2024
- 12/11/2024
- 10/12/2024

Le secrétaire,  
Hubert DUFRESNE



Le Maire,  
Gabriel AUMONIER



